Le Port de Vénasque. Lac de la Montagnette et Cirque de la Glère

Une randonnée proposée par TROUVE Jean-Jacques

Une très belle randonnée dans un des secteurs les plus attachants des Pyrénées Luchonnaises. La vue sur l'Aneto depuis le Port de Vénasque vaut la randonnée à elle seule. La descente sur le Cirque de la Glère réserve quelques sensations fortes pour pimenter le tout. Un très beau parcours en haute montagne qui comblera les amateurs de dénivelé et de beaux lacs d'altitude.

Randonnée n°89116

Durée :	8h05	**Difficulté :**	Très difficile
Distance :	14.83km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	1611m	**Moyen de locomotion :**	A pied
Dénivelé négatif :	1602m	**Région :**	Pyrénées
Point haut :	2434m	**Commune :**	Bagnères-de-Luchon (31110)
Point bas :	1379m		

Description

Une fois à Bagnères de Luchon, passer devant les Thermes et suivre la D125 jusqu'à l'Hospice de France. Une fois arrivé, garer la voiture sur le parking bien aménagé.

Quitter le parking pour monter quelques mètres jusqu'à l'Hospice de France et regarder plein sud pour apprécier le paysage magnifique. Le sentier part devant la bâtisse, en descente, traverse le ruisseau du Pesson, remonte et retrouve une large piste en terre (**1**). Celle-ci conduit en pente douce jusqu'au pont de Penjat (**2**), sur le Ruisseau du Port de Vénasque, qu'il faut traverser. Laisser à droite le Chemin de l'Impératrice, que l'on empruntera au retour et prendre à gauche. Le sentier est bien balisé et fléché Port de Vénasque/Boums du Port. Il suffit ensuite de suivre ce sentier qui enchaîne les lacets, retraverse le ruisseau au Culet (**3**) et conduit jusqu'à la Cabane de l'Homme (**4**), ancien abri dont le toit a été frappé par la foudre dans les années 50. Poursuivre jusqu'au Refuge de Vénasque, où l'on pourra faire une halte méritée après cette montée.

Revenir sur le sentier, qui s'engage dans un petit vallon pierreux et conduit, après quelques lacets, au Port de Vénasque (**5**).

Redescendre par le sentier que l'on vient d'emprunter et au niveau des premiers lacets que l'on a passés en montant (**6**), repérer un départ de trace sur la gauche. Celle-ci va longer la base de la paroi Nord du Pic de Sauvegarde. La trace est balisée par des cairns, dont le positionnement varie d'une année à l'autre: le cheminement est parfois difficile à suivre. Il faut donc être vigilant, en visant le Col de la Montagnette, que l'on devine direction Nord-Ouest et en veillant à ne pas se rapprocher du Grand Boum, pour ne pas perdre de dénivelé. La marche est malaisée sur les chaos de rochers(**7**) et il peut y avoir quelques névés résiduels selon l'enneigement de l'année. Il faut donc être prudent. Veiller à bien repérer les cairns et viser un sentier, que l'on aperçoit en regardant plein Nord, et qui vient du Refuge de Vénasque (ce sentier ne figure pas sur la carte IGN). Rejoindre ce sentier(**8**) et tourner à gauche, en direction du Col de La Montagnette que l'on rejoint en quelques minutes.

Au niveau du col(**9**), un premier sentier bien marqué descend Ouest vers le Lac de La Montagnette (qui ne figure pas sur la carte IGN). Il faut délaisser ce sentier et prendre, à droite, un autre sentier moins marqué, qui part Nord, longe la base du Pic de Sajust(**10**), puis tourne à gauche(**11**) dans le

Points de passages

D/A
N 42.721693° / E 0.653709° - alt. 1379m - km 0

1 **Jonction sentier piste. Tout droit**
N 42.719187° / E 0.653624° - alt. 1388m - km 0.36

2 **Pont de Penjat**
N 42.715987° / E 0.651564° - alt. 1451m - km 0.78

3 **Culet (ruisseau)**
N 42.707583° / E 0.6465° - alt. 1772m - km 2.57

4 **Cabane de l'Homme**
N 42.702947° / E 0.645062° - alt. 2100m - km 4.45

5 **Port de Vénasque**
N 42.692838° / E 0.640985° - alt. 2412m - km 6.13

6 **Bifurcation vers le Lac de La Montagnette**
N 42.693856° / E 0.640524° - alt. 2351m - km 6.29

7 **Chaos de rochers**
N 42.69463° / E 0.637552° - alt. 2331m - km 6.59

8 **Jonction avec le sentier qui vient du refuge CAF**
N 42.698399° / E 0.63399° - alt. 2368m - km 7.21

9 **Col de la Montagnette. Chercher trace à droite.**
N 42.698327° / E 0.631887° - alt. 2409m - km 7.39

10 **Base du Pic de Sajust**
N 42.699919° / E 0.631694° - alt. 2415m - km 7.58

11 **Changement d'orientation. Viser le Lac du Maille.**
N 42.701632° / E 0.632187° - alt. 2400m - km 7.79

12 **Verrou du Lac du Maille**
N 42.704123° / E 0.62693° - alt. 2223m - km 8.36

13 **Entrée du couloir rocheux**
N 42.704587° / E 0.625922° - alt. 2174m - km 8.45

14
N 42.7057° / E 0.622918° - alt. 2018m - km 8.8

Copie, vente et diffusion interdites - QCDqRay8

vallon du petit Lac du Maille, que l'on aperçoit en contrebas. Descendre vers le lac. Le sentier atteint le ressaut qui retient le lac (**12**). Il faut le suivre en s'engageant dans un couloir rocheux très pentu(**13**), où il faut faire très attention, surtout sur sol mouillé. La trace est étroite et parfois difficile à suivre. Elle s'oriente plein Nord puis bifurque Nord-Ouest(**14**). On aperçoit bientôt le Cirque de La Glère, tout en bas. Le dénivelé est très impressionnant.

15 **Jonction avec le sentier du Cirque de la Glère.**
N 42.711052° / E 0.616888° - alt. 1605m - km 9.64

D/A
N 42.721709° / E 0.653709° - alt. 1379m - km 14.83

En se rapprochant du fond du Cirque, vers la rupture de pente, on distingue facilement un sentier bien tracé, que l'on rejoint peu avant d'entrer dans la forêt (**15**). La Cabane de la Glère est en contrebas à gauche. Suivre ce sentier, qui s'élargit et devient le Chemin de l'Impératrice. Il mène au Pont de Penjat(**2**), que l'on a traversé au départ. Après le pont, tourner à gauche et rejoindre l'Hospice de France.

Informations pratiques

Cette randonnée peut être effectuée en deux jours:
- Jour 1 Montée aux Boums du Port, au Port de Vénasque et éventuellement au Pic de Sauvegarde. Bivouac ou nuit au refuge CAF.
- Jour 2 Lac de La Montagnette et Cirque de la Glère.

Il n'y a pas de point d'eau mais l'on peut se ravitailler au Refuge de Vénasque.
Cette randonnée est recommandée en été, pour éviter des névés persistants qui pourraient la rendre plus aléatoire.
Elle est cotée très difficile pour deux raisons. D'une part, à cause du dénivelé qui est très important, et même brutal en descente entre le Col de La Montagnette et le Cirque de la Glère. D'autre part, car une partie importante du circuit n'est pas balisée et nécessite une bonne connaissance de la haute montagne. L'horaire est compté un peu large car la difficulté du circuit nécessite des haltes assez fréquentes pour reposer les mollets.
De très bonnes chaussures qui tiennent bien la cheville, sont indispensables à cause de la marche sur les pierriers et chaos rocheux.
Des bâtons de randonnée sont vivement recommandés aussi.
Pour ceux qui voudraient éviter la partie entre le Port de Vénasque et la Col de La Montagnette, il y a la possibilité de redescendre au refuge de Vénasque, de passer sur la langue de terre qui sépare le Boum Supérieur du Boum du Milieu et de suivre le sentier bien marqué qui mène au col. Plus long mais plus accessible.
Enfin, le tracé entre le Port de Vénasque et le Col de La Montagnette peut varier d'une année sur l'autre et il y a de très nombreux cairns qui multiplient les possibilités et ne rendent pas forcément la tâche facile.

A proximité

Cette randonnée offre des vues magnifiques, qu'il faut absolument prendre le temps d'apprécier.

1 Les Boums du Port en montant au Port de Vénasque.
2 La face nord du Pic de Sauvegarde depuis le Boum Supérieur.
3 La Maladetta, le Pic d'Aneto et son glacier depuis le Port de Vénasque.
4 Le Bec de Corbeau et le Pic de La Mine, depuis le Col de la Montagnette, en regardant plein ouest.
5 Le Lac de La Montagnette depuis le col du même nom.
6 Le Cirque de la Glère

Certains pourront compléter cette randonnée par l'ascension du Pic de Sauvegarde, depuis le Port de Vénasque. Compter 1h15, aller-retour. Vue magnifique sur toute la chaîne et les Boums au pied du pic. Parfois, même, par beau temps on aperçoit le clocher de Luchon. Attention cependant! Il y a un passage dangereux sur une dalle en léger dévers. A déconseiller vivement si la dalle est mouillée.
On peut faire aussi une boucle complète et très belle en passant côté espagnol par le Port de La Picade et le Pas de l'Escalette. Le sentier ramène à l'Hospice de France en 2h30 environ.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.fr/randonnee-le-port-de-venasque-lac-de-la-montagnett/

Copie, vente et diffusion interdites - QCDqRay8

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

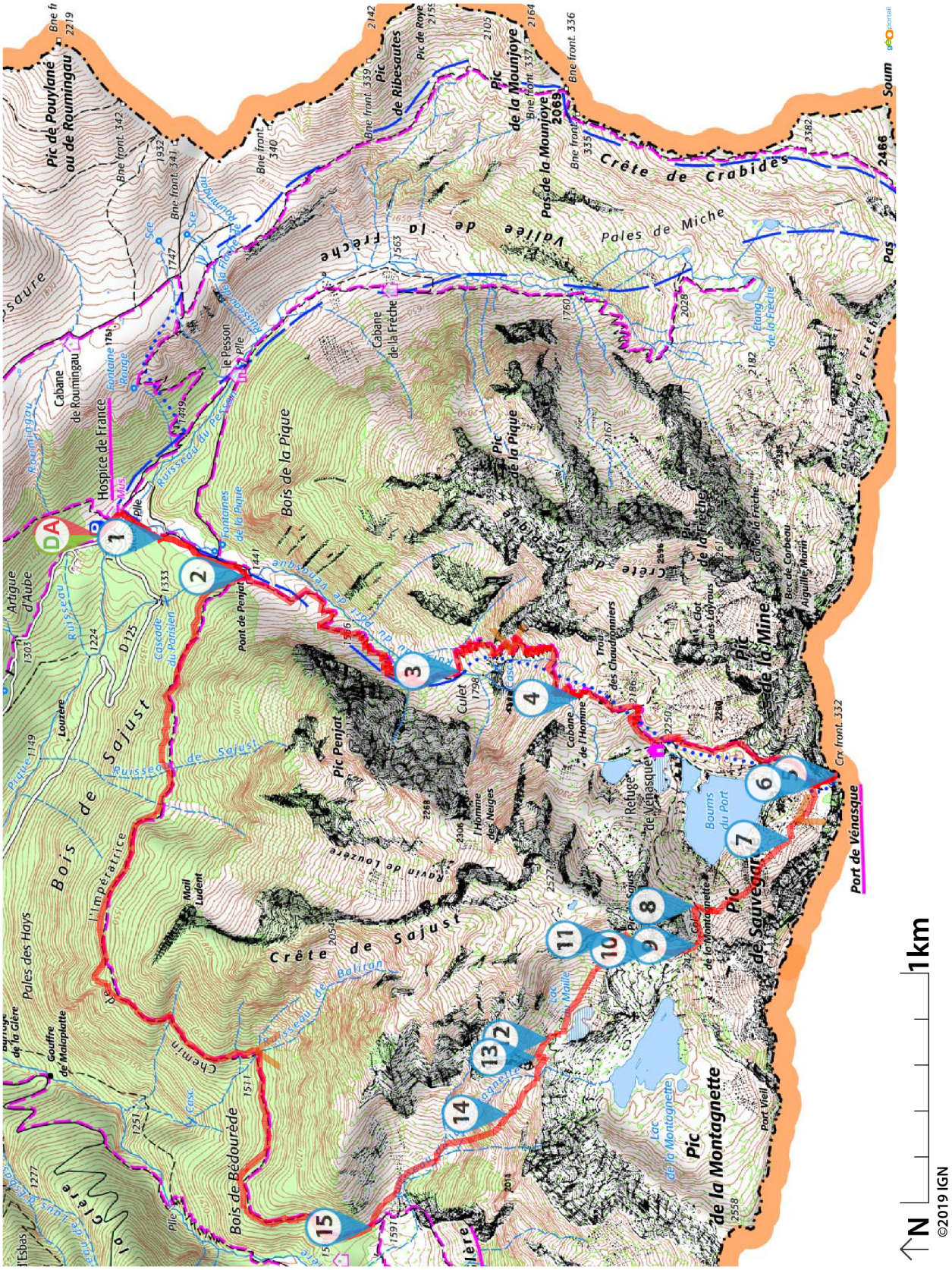

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

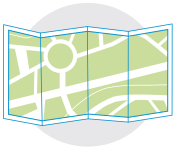

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

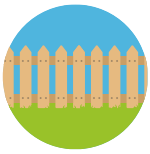

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

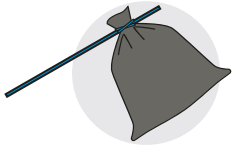

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.